

A Carcassonne, le 09/09/2024

LE CFA de l'Aude et le CFPPA des pays d'Aude ont choisi de mettre en place la certification QUALIOPI. Elle s'applique à nos formations en continue, par apprentissage, notre centre de Bilan et à la validation des acquis de l'expérience. Elle atteste de la qualité du processus mis en œuvre par nos services qui concourent au développement des compétences. Elle permet une grande lisibilité de notre offre de formation auprès de l'ensemble de nos usagers.

Nous nous engageons à respecter 7 critères de qualité afin d'améliorer continuellement nos services.

- L'information au public sur nos prestations, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
- L'identification précise des objectifs des prestations proposées
- L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et la mise en œuvre de suivi et d'évaluation des modalités d'accueil
- L'adéquation des moyens pédagogiques techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
- Qualification et développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations
- Inscription et investissement dans notre environnement professionnel
- Recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les apprenants à nos prestations.

L'équipe de direction réunira tous les moyens nécessaires à la réussite de cette démarche. Nos partenaires et nos apprenants seront informés de nos engagements de qualité de service. Des évaluations de nos services seront effectuées régulièrement auprès de nos clients. L'équipe de direction veillera à ce que l'ensemble des processus nécessaires à l'atteinte de nos objectifs soient définis et appliqués dans une démarche d'amélioration constante.

Cette démarche témoigne de notre volonté commune d'apporter un service de qualité adapté à la demande de nos usagers.

Le directeur du Campus Terre et Nature

Nicolas NOUAIL

La directrice du CFPPA

Agnès CABOULET

La directrice du CFAA

Karine FAUDRY